

# Règlement de l'épreuve

## Art. 1 : Les organisateurs

- L'association BONNIEUX RUN AND BIKE organise le samedi 21 novembre 2026 le 13ème « *Trail Nocturne de Bonnieux* », course à pied nocturne en nature, ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

## Art. 2 : Admission

- Toute inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence conforme (licence FF Athlétisme uniquement) en cours de validité ou, pour les non licenciés, une attestation PPS (Parcours de prévention santé, à réaliser sur le site : <https://pps.athle.fr/>).

Les parcours de 25 kms et de 43 kms sont accessibles de la catégorie Espoir à la catégorie **V4**.

Le parcours de 12 kms est accessible à partir de la catégorie **Junior**, avec autorisation parentale pour les moins de 18 ans, à la catégorie **V5**.

Les catégories suivant l'âge, sont édictées par le CDCHS 84 au 1er septembre de l'année en cours.

## Art. 3 : Format de course et tarification

- Le Trail Nocturne de Bonnieux, peut s'effectuer au format :

- "Marathon" sur une distance de 43 kms. Le tarif est de **37 euros**.
- "Long" sur une distance de 25 kms. Le tarif est de **27 euros**.
- "Court" sur une distance de 12 kms. Le tarif est **17 euros**.

**1 euro par coureur sera reversé à la LPO, une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité pour Buoux.**

- **ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE**

L'inscription comprend :

- **Pour le 12 kms :**
  - un dossard nécessaire au chronométrage, **À GARDER ABSOLUMENT SUR LA POITRINE, NON PLIÉ, NON FROISSÉ, EN LAISSANT ACCÈS AU CODE BARRE.**
  - une boisson chaude
  - l'accès au ravitaillement de mi-parcours
  - un repas **complet avec produits locaux**
  - une bière **locale**

- Pour le 25 kms :
  - un dossard nécessaire au chronométrage, **À GARDER ABSOLUMENT SUR LA POITRINE, NON PLIÉ, NON FROISSÉ, EN LAISSANT ACCÈS AU CODE BARRE.**
  - une boisson chaude
  - l'accès aux 2 ravitaillements sur le parcours
  - un repas **complet avec produits locaux**
  - une bière **locale**
  
- Pour le 43 kms :
  - Une dotation locale
  - un dossard nécessaire au chronométrage, **À GARDER ABSOLUMENT SUR LA POITRINE, NON PLIÉ, NON FROISSÉ, EN LAISSANT ACCÈS AU CODE BARRE.**
  - une boisson chaude et un cadeau de bienvenue
  - l'accès aux 3 ravitaillements sur le parcours
  - un repas **complet avec produits locaux**
  - une bière **locale**

#### Art. 4 : Inscriptions

- Les inscriptions se font via une plate-forme d'inscription en ligne.

Site : [www.jf-chronotrail.fr](http://www.jf-chronotrail.fr)

Afin de vous accueillir dans des conditions optimales, la participation est limitée à 500 concurrents sur l'ensemble des courses, dans la limite de 250 coureurs par course.

#### Art. 5 : Parcours

- Trois parcours sont proposés aux concurrents. Ils pourront comporter des parties techniques signalées par les organisateurs où chaque coureur devra faire preuve de prudence et se conformer aux consignes de sécurité dictées par l'organisation lors du briefing obligatoire, 15 minutes avant les départs donnés à **15h** pour le **43 kms** (voir ci-dessous) **17h30** pour le **25 kms** et **18h30** pour le **12 kms**.

Le format marathon comporte pour sa part des parties techniquement **très engagées**.

Le départ sera donné à **15h**. Les barrières horaires seront données aux briefings pour les différents itinéraires de replis. **Le temps maximum imparti sera de 8h.**

#### ATTENTION :

Il est rappelé aux coureurs que le code de la route devra être appliqué de façon inconditionnelle sur les portions de voie publique (ouverte à la circulation).

L'accompagnement par un animal, une personne en VTT ou tout autre moyen de suivi est interdit.

Le balisage sera effectué le jour même. Celui-ci sera effectué avec justesse afin de respecter les règles émises par le Parc naturel régional du Luberon.

Pas de balisage autre que celui autorisé par l'organisation et surtout pas de « bombe de peinture ».

**Nous sommes en zone Natura2000 !**

De grandes portions sont dans le domaine privé sur lequel la présence des concurrents n'est autorisée que le jour de la course.

De plus, plusieurs chasses gardées (privées, donc) seront traversées et il est strictement interdit et dangereux d'y pénétrer autrement que dans le cadre de la course.

Les tracés ne doivent donc pas être rendu public.

En signant ce règlement, le coureur s'engage donc à ne pas divulguer la trace, pour le moins dans ses parties privées et via, entre autres, l'utilisation de STRAVA / GARMIN et autres applications...

- Le parcours de 12 kms est considéré par les traceurs comme un trail d'initiation, abordable pour tout coureur convenablement entraîné et équipé.
- Le parcours de 25 kms est plus technique et plus "musclé". À réserver aux coureurs expérimentés et bien préparés.
- Le parcours Marathon – 43 kms de par sa distance, son dénivelé et la manière dont celui-ci est réparti, mais aussi par ses multiples passages techniques, est exclusivement à réserver aux coureurs aguerris.

#### **BARRIERE HORAIRE :**

##### **Parcours de 25 & 43 kms :**

Aucune barrière et aucun échappatoire n'existe sur le petit tracé de 12 kms.

Les deux parcours les plus longs comporteront 2 portes horaires identiques avec des échappatoires permettant aux concurrents trop en retard sur la moyenne horaire, de continuer l'épreuve sur une distance raccourcie.

Les concurrents ainsi déviés en délestage seront mis hors course, donc hors classement mais pourront continuer sur un autre itinéraire.

Ces concurrents veilleront à ne pas perturber les concurrents toujours en course.

- La 1<sup>ère</sup> porte horaire sera la séparation des parcours après le ravitaillement R1, dit de « la Borie ». Les concurrents des parcours de 25 & 43 kms continueront sur le tracé du 12 kms.
- La 2<sup>ème</sup> porte se situera au niveau du ravitaillement R2 dit de « la tour Philippe ». Un itinéraire "by-pass" permettra au concurrent délesté de shunter le passage à l'Amaret. Il sera réorienté directement sur la fin du parcours.

#### **Art. 6 : Matériel -**

- Lampe frontale **obligatoire** sur l'ensemble du parcours du départ à l'arrivée. Batterie chargée et/ou piles de rechange fortement recommandées sur le parcours long.

- Réserve d'eau de 50 cl minimum obligatoire (pas de gobelets aux ravitaillements !)
- Sifflet et couverture de survie
- Téléphone portable chargé
- Bâtons autorisés pour leur aspect sécuritaire

Leur utilisation devra se faire conformément aux règles de bonne pratique en trail (pas de pointes dirigées vers les autres et je ne gêne pas les personnes qui veulent doubler...).

Nous ne sommes pas restrictifs sur les techniques utilisées avec ces bâtons (marche rapide, marche nordique...). Libre à vous de les employer comme bon vous semble ; mais attention aux portes horaires !

- Les coureurs devront être équipés convenablement que ce soit au niveau vestimentaire ou au niveau du chaussant (possibilité de giboulées, sur terrain gelé).

**L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à quelqu'un dont nous pensons que sa sécurité est clairement compromise.**

### **Art. 7 : Ravitaillement**

Un poste de ravitaillement sera installé sur le parcours à la zone de séparation, vers le km 6 puis vers le 16ème km pour le 25, mais une réserve d'eau personnelle de 50 cl (bidon ou sac à dos) est obligatoire.

Pour le parcours de 43 kms, les ravitaillements auront lieu au km 13 & 18 et retrouveront ensuite ceux du 25 kms, soit aux kms 25, 35 & 38.

### **Pas de gobelets ni petites bouteilles !**

Ravitaillement à l'arrivée puis repas de fin de course.

### **Art. 8 : Retrait des dossards**

- Le retrait des dossards sera possible le jour de la course à partir de 10h à la Maison du livre et de la culture de Bonnieux (également lieu de départ et d'arrivée).

### **Art. 9 : Sécurité**

- Le tracé est balisé à l'aide de flèches et rubalises lumineuses.

La sécurité est assurée par des signaleurs tout au long du parcours ainsi que deux équipes de secouristes.

Le peloton est fermé par un binôme de l'organisation.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs.

Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours établi sans en avoir prévenu les organisateurs se met immédiatement hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour responsable en cas d'accident ou de litige.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche et de lui porter secours si nécessaire.

*Vous êtes sur le point de vous inscrire à une épreuve de type Trail.*

*Le dispositif sécuritaire est important et dimensionné à la taille et à la physionomie de l'événement. Toutefois, en fonction des circonstances de course, nous pourrions être amené à devoir faire un choix prioritaire en fonction du degré d'urgence (bilan secouriste).  
Merci d'avance pour votre patience et votre compréhension.*

L'organisation se réserve le droit de sanctionner un concurrent dont l'état d'esprit en course ne correspond pas à celui de l'épreuve.

#### **Art. 10 : Sanctions**

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent ayant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou les autres concurrents (respect du code de la route notamment) ou ne respectant pas autrui et/ou l'environnement (dégradation, jet de débris, emballages ou tout autre produit ou matière en dehors des zones de ravitaillement situées sur le parcours).

#### **Art. 11 : Annulation / Rétractation et remboursement**

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler tout ou partie de la manifestation s'il juge que les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents.

- Si la décision d'annulation émane de l'organisation, une procédure de dédommagement partielle pourrait être mise en place sans aucune réclamation possible.

- Si la décision d'annulation émane d'un ordre Préfectoral, il n'y aura pas de dédommagement.

- Remboursement : chaque engagement est ferme et définitif. Cependant si vous êtes blessé et uniquement sur présentation d'un certificat médical de médecin, les organisateurs autoriseront un remboursement partiel.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mise à l'arrêt (sanction) ou de mise hors course (barrière horaire).

#### **Art. 12 : Assurance**

- Les organisateurs ont contracté auprès de la MAIF une police d'assurance couvrant en responsabilité civile les membres de l'organisation ainsi que les concurrents. Il est néanmoins rappelé à ces derniers l'intérêt de souscrire des garanties d'assurance complémentaires couvrant notamment les dommages corporels auprès de leur fédération ou de leur compagnie d'assurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante, à un équipement inadéquat ou à un comportement irresponsable ni en cas de vol.

#### **Art. 13 : Droits d'image**

- Par l'acceptation de ce règlement, les concurrents donnent aux organisateurs l'autorisation

d'utiliser et de diffuser librement leur image ou vidéo de la manifestation sur tous supports existants ou à venir.

#### Art. 14 : Récompenses

- Sous forme de panier garni, avec du consommable, bon d'achat ou autre.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers scratches Homme et Femme des trois parcours (12 kms, 25 kms et 43 kms)
- Les premiers de chaque catégorie Homme et Femme :
  - 12 kms : de Junior à V5
  - 25 kms et 43 kms : de Espoir à V4

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.